



Les Adhérents

Bordeaux, le 15 décembre 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ANPF est convoquée pour :

**Le vendredi 14 mars 2025 à 9H00,
Le Jardin Pêcheur, 11 rue Lucien Faure 33300 BORDEAUX,**

Note importante : En application de l'article 13 des statuts de l'association ANPF adoptés en Assemblée Générale le 30 Juin 2022 : « **En cas d'absence de quorum, une seconde assemblée sera convoquée. Elle pourra délibérer quel que soit le nombre d'adhérents présents ou représentés** ».

Cette convocation vaut donc également, le cas échéant, pour la seconde assemblée générale de l'association qui se tiendra au même endroit à partir de 09h20

❖ **L'Assemblée Générale sera réunie toute la matinée sur l'ordre du jour suivant :**

1. Présentation des administrateurs et délibération pour la désignation de nouveaux administrateurs ;
2. Rapport d'activité de l'année 2024 présenté par le Président du Conseil d'Administration ;
3. Rapport moral pour 2024 et orientations stratégiques pluriannuelles présentés par le Président du Conseil d'Administration ;
4. Rapport financier 2024 présenté par la Trésorière et l'Expert-comptable ;
5. Proposition de budget prévisionnel pour 2025 ;
6. Approbation de ces rapports, des comptes et du budget, ainsi que de la proposition d'affectation des résultats 2024.
7. Affectation des résultats ;
8. Délibération sur le montant et les conditions de la cotisation proposée par le Conseil d'administration pour les futures adhésions ;
9. Délibération sur les axes d'actions philanthropiques du Groupe ANPF – Fonds de Dotation Action Solidarité Intergénération ;
10. Quitus aux administrateurs et fin de l'Assemblée Générale.

Le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que les comptes annuels sont tenus à votre disposition au lieu de la réunion.

❖ **L'Assemblée Générale statutaire sera suivie d'un repas sur place avec une participation forfaitaire de 30 euros, vous êtes priés de vous y inscrire EXCLUSIVEMENT par retour de mail avant le 31 janvier 2025 à : associationanpf@gmail.com.**



IMPORTANT : À noter que postérieurement à cette assemblée générale sera présenté le bilan de l'activité 2024 du fonds de dotation Action Solidarité Intergénération fondé par l'ANPF, en particulier des financements de projets de structures d'intérêt général et des actions d'informations "santé" portées via le site internet et les réseaux sociaux du fonds de dotation.

Nous vous invitons à suivre notre actualité sur le site internet de l'ANPF : <https://www.prevoyance-anpf.com> et également sur le site internet du fonds de dotation ASI : <https://fondsdedotationasi.com>

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du Conseil d'Administration.
V. VALLADE

Observations : les adhérents qui ne peuvent assister à la réunion ont la faculté de se faire représenter par un membre de l'Association en nous renvoyant le pouvoir ci-dessous. La signature doit être précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

Les pouvoirs doivent nous parvenir **au plus tard le 31 janvier 2025**.

Les frais de déplacements ne sont pas pris en charge par l'Association.

POUVOIR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 14 MARS 2025



A retourner avant le 31 janvier 2025

par mail : associationanpf@gmail.com ou par courrier à :

ASSOCIATION ANPF

26 Rue Condillac - Espace WIGI

33000 BORDEAUX

Je soussigné(e)

Adresse :

Membre de l'Association Nationale de Prévoyance Familiale,

Donne pouvoir à M

À l'effet de :

- me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Nationale de Prévoyance Familiale convoquée pour le 14 mars 2025 ou la seconde AGO convoquée le cas échéant
- assister à cette réunion en mon nom et émettre tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Signature (précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »).

Fait à _____, le _____